

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

20 h 00 – Salle du Conseil - Mairie

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	20

L'an deux mille vingt-cinq, le **20 février**, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD.

Absents et excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annelise DEFILIPPI), Yann LIMOUSIN (pouvoir à Stéphane ROCHE), Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal nomme Valérie SACLIER secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal du Mardi 17 décembre 2024 à l'unanimité.

**OBJET : ENTRETIEN DE LA ZA DE LONGIFAN – CONVENTION AVEC
LE GRESIVAUDAN
01 – 20/02/2025**

Madame Martine VENTURINI, Maire, rappelle au conseil municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Le Grésivaudan exerce la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités ».

A ce titre, le Grésivaudan gère la ZA de Longifan sur Chapareillan.

Le Grésivaudan n'étant pas structuré pour assurer l'entretien des voiries, espaces verts et autres dépendances il est proposé à la commune de continuer à assumer ces missions qui seront refacturées à la communauté de communes.

Une convention, arrivant à échéance, avait été signée suite à la délibération n° 03 du 02/12/2021 ; il s'agit simplement de prolonger ce mode de fonctionnement pour 3 années supplémentaires.

Madame le Maire, présente le projet de convention pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le Grésivaudan dans le cadre de la gestion de la ZA de Longifan.

Après avoir entendu le rapport de Madame VENTURINI,

Remarque de Jean MIELLET : « Il semblerait y avoir une petite erreur : le produit de 2.03 € (cout d'entretien annuel au mètre carré) et de 14210 m² (espaces verts et voirie) ne donne pas 21241 euros dans l'article 5. Donc l'équation n'est pas bonne. »

Réponse de Madame le Maire : « Le montant est exact. Nous allons nous retourner vers la Communauté de Commune. »

Question de Jean MIELLET : « Il est fait état d'un bilan annuel dans l'article 6, peut-on avoir un retour de ce bilan ? Ce qui réellement été dépensé et ce qui a été réalisé ? »

Réponse de Madame le Maire : « C'est le DST qui le fait. On vous le transmettra. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour la réalisation de prestations de services entre la commune et le Grésivaudan dans le cadre de la gestion de la ZA de Longifan pour la période 2025/2027.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 abstentions Jean MIELLET porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET et Olivier BOURQUARD.

**OBJET : RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE - CONVENTION DE
COOPERATION INTERCOMMUNALE
02 – 20/02/2025**

Madame Annelise DEFILIPPI, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération 04 du 26/08/2021 le conseil municipal a décidé d'intégrer la

bibliothèque municipale au « réseau de lecture publique » s'appuyant sur 2 médiathèques intercommunales et 34 bibliothèques municipales.
Une convention a été signée à cet effet entre la commune et la communauté de communes le Grésivaudan pour une durée de 3 ans.

Il est aujourd'hui proposé de signer une nouvelle convention, sur le même principe, destinée à s'appliquer jusqu'au terme du plan de lecture publique du Département le 31 décembre 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame Annelise DEFILIPPI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure la convention proposée entre la commune et la communauté de communes le Grésivaudan pour l'organisation du « réseau de lecture publique » jusqu'au 31/12/2026.

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces annexes et documents pouvant s'y rapporter.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**OBJET : BUDGET MICROCENTRALE – DUREE D'AMORTISSEMENT DES
OUVRAGES
03 – 20/02/2025**

Monsieur Gilles Forte, adjoint aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°02 en date du 12/05/2015 le conseil municipal a fixé les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées sur le budget de la microcentrale.

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs qui permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. L'instruction comptable n° 07-053-M4 du 31 décembre 2007 mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Après avoir entendu le rapport de monsieur FORTE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME la durée d'amortissement des biens du budget M41 de la microcentrale tels que fixés par la précédente délibération 02 du 12/05/2015 du conseil municipal :

- Bâtiments durables, ouvrages de génie civil, turbine : 50 ans
- Réseaux : 50 ans
- Bâtiments légers, abris : 15 ans
- Installations électromécaniques : 10 ans
- Matériel de bureau, outillage, organes de régulations : 7 ans
- Engins de travaux publics, véhicules : 7 ans
- Biens d'une valeur unitaire inférieure à 600 € : 1 an

DECIDE de fixer la durée d'amortissement de nouvelles installations comme suit :

- Installations photovoltaïques : 20 ans

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2025 - OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT
04 - 20/02/2025**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif, il est possible de proposer au conseil le vote d'une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2025. Cette ouverture est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP précédent soit celui de 2024 conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Le montant de crédits correspondants devra obligatoirement être reconduit lors du vote du BP.

Les crédits votés en 2024, hors remboursement de la dette, représentent 1 685 878,22 € TTC décisions modificatives incluses.

Le montant maximal des ouvertures de crédits s'élève donc à 421 469,55 € TTC

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, adjoint aux finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du budget primitif,

DECIDE de procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement sur le budget général pour l'exercice 2025.

PRECISE que cette ouverture de crédits, inférieure au plafond réglementaire fixé à 25 % des crédits votés lors du BP précédent, concerne les opérations suivantes dont les montants sont indiqués TTC :

		Imputation
- Subvention façades rue de l'Épinette	2196 €	20422
- Plantations chemin de l'Épitel	7625 €	2128
- Préau école maternelle	9145 €	2131
- Porte entrée école élémentaire	8700 €	21351
- Visiophone Ecole élémentaire	6750 €	21351
- Visiophone Ecole maternelle	7105 €	21351
- Visiophone Mairie	4105 €	21351
- Coffret sécurité chaudière salle polyvalente	3350 €	21351
- Chauffage et chauffe-eau petite gare	3070 €	21351
- Moteur cloche n°2 et parafoudre Eglise	2680 €	21351
- Barrière chemin de l'Épitel	7310 €	2152
- Corbeilles de voirie	5000 €	2152
- Passages de câbles voirie	1050 €	215738
- 3 Totems parc du Granier	3850 €	2188
- Panneau supplémentaire pumtrack	1464 €	2188
- Cages de foot	5100 €	2188

S'ENGAGE à reconduire au minimum le montant de 78 500 € de crédits correspondants, au BP qui sera voté en 2025.

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre Jean MIELLET porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET et Olivier BOURQUARD

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
05 – 20/02/2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine VENTURINI, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°5 du 25/03/2021,

Vu la délibération n°14 du 24/03/2022,

Vu la délibération n°12 du 28/02/2023

Vu la délibération n°07 du 28/03/2024

Vu le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de **restructuration du restaurant scolaire** détaillés ci-après :

Montant global de l'AP 01 : 870 000 € TTC

Réalisé année 2021 : 33 950 € TTC

Réalisé année 2022 : 513 314 € TTC

Réalisé année 2023 : 296 475 € TTC

Réalisé année 2024 : 14 866 € TTC

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire également à la réalisation des travaux d'**aménagement de voirie Chemin de la Meunière AP 02** dont le montant total estimé est 375 000 € TTC.

Question de Jean MIELLET : « On peut clore une AP avec des dépenses qui auront lieu sur 2025 ? »

Réponse de Gilles FORTE : « Cette dépense s'étale sur 2024 pour un montant de 228129 € et sur 2025 sera dépensé 146871 € ; ce qui fera la totalité de 375000 €. Ce sera soldé en 2025 pour être clos en 2026. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de clôturer l'autorisation de programme 01 relative à la réalisation des travaux de restructuration du restaurant scolaire ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP 01 : 870 000 € TTC

Réalisé total : 858 605 € TTC

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement de voirie Chemin de la Meunière ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP 02 : 375 000 € TTC

Réalisé année 2024 : 228 129 € TTC

CP année 2025 : 146 871 € TTC

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif, exercice 2025

Le conseil municipal adopte à 16 voix pour et 4 contre Jean MIELLET porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET et Olivier BOURQUARD

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE CROLLES
06 – 20/02/2025**

Madame Valérie SACLIER, adjointe au maire, rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 1^{er} février 2008 le conseil municipal de Chapareillan a décidé de signer une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre médico-scolaire de Crolles.

Par délibération n° 095 en date du 25 septembre 2015 le conseil municipal de la commune de Crolles a formalisé la collaboration entre les différentes communes en répartissant les frais de fonctionnement du CMS sur la base de l'année budgétaire N-1 au prorata du nombre d'élèves.

Par délibération n° 098 en date du 25 octobre 2019 le conseil municipal de la commune de Crolles a fixé le mode de calcul de la participation par élève.

Sur la base des coûts réels de fonctionnement de l'année 2022-2023 le coût par élève est de 0,74 € ; cela représente 227,82 € pour les 308 élèves scolarisés à Chapareillan.

Madame SACLIER propose d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre médico-scolaire de Crolles

Après avoir entendu le rapport de Madame SACLIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure la Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre médico-scolaire de Crolles.

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces annexes et documents pouvant s'y rapporter.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ORGANISATION DES
COMMÉMORATIONS DU 80EME ANNIVERSAIRE DU 8 MAI 1945 DANS
LE HAUT-GRESIVAUDAN
07 – 20/02/2025**

Madame Annelise DEFILIPPI, adjointe au maire, propose d'accorder une subvention exceptionnelle au Comité d'Organisation des Commémorations du 80ème anniversaire du 8 mai 1945 dans le Haut-Grésivaudan.

Après avoir entendu le rapport de Madame DEFILIPPI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € au Comité d'Organisation des Commémorations du 80ème anniversaire du 8 mai 1945 dans le Haut-Grésivaudan (COC80).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Lyon Turin

Suite à la position récente prise par l'Etat et son choix de retenir le scénario Grand Gabarit qui aboutira notamment à la construction des tunnels sous Chartreuse et Belledonne et considérant votre déclaration lors du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 :

« Notre priorité reste la défense des intérêts de Chapareillan et de ses habitants dans le contexte du projet Lyon-Turin, indépendamment de toute considération politique partisane. »

Quelles actions comptez-vous mener pour défendre les intérêts de Chapareillan et de ses habitants notamment auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la Communauté de Communes et des autres instances impliquées dans ce projet ?

Réponse de Madame le maire : *« Je ne savais pas que la Région Auvergne Rhône Alpes construisait le Lyon Turin. »*

Réponse de Jean MIELLET : *« Elle est favorable au projet Lyon Turin. »*

Question de Jean MIELLET : *« Ma question était quelles actions comptez-vous mener ? »*

Réponse de Madame le maire : *« Vous pensez que je suis présidente à la Région, que je fais partie de l'exécutif ? »*

Réponse de Jean MIELLET : *« Non mais vous êtes élue à la Région. »*

Réponse de Madame le maire : *« Je suis conseillère régionale. Je ne participe pas aux prises de décision. »*

Question de Jean MIELLET : *« Je vais reformuler ma question autrement. Etes vous pour ou contre le projet de grand gabarit du Lyon Turin ? »*

Réponse de Madame le maire : *« Ils le savent à la Région que je suis contre. Vous savez que je suis contre. La question revient régulièrement. »*

Question de Jean MIELLET : *« Quelles actions comptez-vous mener ? »*

Question de Madame le maire : *« A la Région ? Dites-moi quelles actions pourrais-je mener ? »*

Réponse de Jean MIELLET : « *Vous pourriez mener avec une action d'information soutenir le CCLT, engager des procédures juridiques. Vous pourriez aussi soutenir les actions qui ont déjà été menées, vous pourriez aussi démissionner puisque vous êtes contre.* »

Réponse de Madame le maire : « *je vais démissionner de la Région parce que je suis contre le Lyon Turin.* »

Réponse de Jean MIELLET : « *Il me semble puisque dans la mesure où la région est pour, ce n'est pas elle qui construit le Lyon Turin mais elle est pour et soutient et finance.* »

Question de Jean MIELLET : « *Je reviens à cette question importante pour les chapareillanais : est-ce que vous pouvez vous engager à mener des actions contre le Lyon Turin ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Je représente tous les chapareillanais. Il y en a qui sont pour. Il n'y a pas que des gens qui sont contre.* »

Question de Didier CHARAMELET : « *la majorité ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Vous le savez ? Vous ne le savez pas.* »

Réponse de Didier CHARAMELET : « *Il serait intéressant de vérifier.* »

Réponse de Madame le maire : « *Vous ne le savez pas.* »

Remarque de Didier CHARAMELET : « *Il serait donc intéressant de vérifier, après une bonne campagne d'information sur quelles sont les conséquences que peuvent avoir ces travaux. On ne sera effectivement pas sûr sur quelque chose qui va avoir lieu les années suivantes mais sur le long terme. On peut constater des dégâts colossaux qui ont été faits à Villarodin-Bourget où justement ils ont commencé à creuser et il y a des conséquences importantes sur la vie des habitants. Et en particulier sur l'eau par exemple. On pourrait faire un bilan et un état des sources sur la commune et de la quantité d'eau distribuée.* »

Question de Madame le maire : « *Vous êtes monté en Maurienne ? Vous avez visité le tunnel ? Quand vous dites aux gens que c'est une expérimentation, êtes-vous allé voir les tunnels ?* »

Réponse Jean MIELLET : « *Ce sont encore officiellement des travaux préliminaires.* »

Réponse de Madame le maire : « *Vous n'êtes pas allé visiter. J'y suis allée. Vous pensez que vous allez arrêter ce qui se passe ?* »

Réponse de Jean MIELLET : « *Bien sûr que l'on peut. On peut se prémunir des dégâts des eaux. Ce n'est pas un seul tube qu'il va y avoir mais 3 tubes. Il y a 2 tubes de circulation et 1 tube de secours et cela soutient toutes les eaux. Comment se prépare-t-on à ne plus avoir d'eau ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Pour se préparer, il faudrait d'abord participer aux réunions ; ce qui n'est pas le cas car nous ne sommes invités nulle part.* »

Réponse de Jean MIELLET : « *Et bien démissionnez dans ce cas.* »

Réponse de Madame le maire : « *Je veux être invitée et participer. Je veux voir ce qu'il se passe. Ce n'est pas parce qu'on est contre le Lyon Turin qu'on ne peut pas participer pour savoir où on en est exactement.* »

Question de Jean MIELLET : « *La question de base est : qu'est ce que vous comptez faire ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Je veux savoir ce qui se passe vraiment là-haut et je vais bientôt avoir rendez-vous avec le maire de Saint-Jean-de-Maurienne. J'ai appelé la Députée qui est pour le Lyon Turin parce qu'elle défend le Lyon-Turin, bec et ongles et j'aimerais qu'elle vienne nous expliquer.*

Je lui ai envoyé un message, j'attends sa réponse.

On a vu M. Ibanez et on a organisé une réunion publique pour la version « contre » et je voudrais connaître maintenant la version « pour ». Je voudrais comprendre. »

Remarque de Jean MIELLET : « *Parce que les informations de TELT et de la Transalpine ne vous suffisent pas ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Non. Je veux qu'elle vienne nous expliquer. Elle nous dit qu'ils sont dédommagés en Maurienne.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Mme Bonnivard est une walkyrie de la Transalpine.* »

Question de Madame le maire : « *Et vous, vous êtes quoi ?* »

Réponse de Jean MIELLET : « *Je suis un simple citoyen et je pose des questions pour lesquelles on n'a jamais de réponse. Est-ce que vous pourriez vous engager à faire, par exemple, dans les échos du Granier, une information sur ce qu'il va se passer au niveau de Chapareillan ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Je viens de vous dire que je ne peux pas donner d'information tant que je ne suis pas invitée aux réunions parce que je suis contre. On n'a accès à rien.* »

Question de Jean MIELLET : « *Comment se fait-il, en tant que conseillère régionale, affiliée à Les Républicains, que vous n'avez aucune information sur le Lyon Turin ?* »

Réponse de Madame le maire : « *Vous êtes obligé de me poser la question car ce n'est pas logique ?* »

Réponse de Jean MIELLET : « *Oui car beaucoup de Chapareillanais se posent la question du comment se fait-il que Madame le Maire, qui est élue sur une liste politique majoritaire sur l'organisme qui finance essentiellement le Lyon Turin ...* »

Réponse de Madame le maire : « *Ils savent que je suis contre et je ne suis invitée nulle part. Parce que la politique fonctionne comme cela. A la Région, tous les partis sont « pour », les seuls « contre » sont les Verts et l'extrême gauche. Même LFI sont « pour » car cela entraine la décarbonisation, que cela ferait moins de camions sur la route.* »

Remarque de Didier CHARAMELET : « *Ce n'est pas parce que tout le monde est pour que c'est une bonne idée.* »

Réponse de Madame le maire : « *Est ce que je vous ai dit cela ?* »

Réponse de Didier CHARAMELET : « *La question a été posée car il y a eu quelques petits évènements qui ont faits qu'on pourrait se poser la question.* »

Question de Emmanuelle GIOANETTI : « *Quels évènements ?* »

Réponse de Didier CHARAMELET : « *Le 1er, c'était l'année dernière - 2023, vous avez déclaré aux nouveaux habitants qu'on ne peut guère s'opposer au projet parce qu'il est grand, qu'il y a des intérêts économiques monstrueux, parce que beaucoup de partis politiques sont « pour » et vous avez dit que vous alliez faire en sorte que cela nuise le moins possible aux chapareillanais. Dans cette phrase, on peut l'interpréter comme le fait que vous acceptez que le projet se fasse. Il faut distinguer deux choses : ce qu'il se passe en Maurienne et le tunnel transfrontalier entre la France et l'Italie, c'est une chose mais cela ne touche pas Chapareillan - donc ils peuvent le faire -.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Allez voir sur site ce qu'il se passe en Maurienne. Vous parlez de choses que vous n'avez pas vu. Rien ne vous empêche d'aller visiter. Si vous ne manifestez pas, ils vous feront visiter. Allez voir, vous saurez de quoi vous parlez.* »

Remarque de Emmanuelle GIOANETTI : « *On est venu à la réunion du CCLT. Il y a des choses dites qui ne sont pas vraies : il a été dit qu'en Maurienne c'était une expérimentation ; qu'on pouvait arrêter le projet. Ce n'est pas vrai. Il faut être honnête avec les gens. On est aussi impacté, on a nos maisons. Quand j'entends qu'on compare le chantier des Landes avec le Lyon Turin, ce n'est pas comparable. L'Europe ne participe pas à notre Dame des Landes. A notre petite échelle, comment voulez-vous qu'on arrête un projet comme ça ? C'est trop tard ; c'était avant qu'il fallait réagir.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Donc ça veut dire qu'il n'y a plus rien à faire ?* »

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : « *Non. Ce que j'ai dit lors de la réunion, c'était qu'on était élus pour tous les chapareillanais. Vous dites qu'il faut s'opposer à tout et ne participer à rien. Mais ne vaudrait-il pas mieux être indemnisé ? Vous n'allez pas être expatrié de votre maison. Mais ceux qui le seront, viendront nous voir en disant « vous n'avez participé à rien et on n'a rien eu du tout. Ils ont le droit d'être défendus aussi.* »

Réponse de Didier CHARAMELET : « *Ce que je veux dire, c'est que le tunnel qui est entre l'Italie et la France, c'est une chose, mais ce qui concerne Chapareillan en est une autre. Et cela n'a rien à voir. On peut dire que l'Europe fait le tunnel entre la France et l'Italie et que cela va être dur de l'arrêter, mais si vous me dites que l'Europe va faire déboucher le tunnel sous Chapareillan, ce n'est pas vrai. C'est la France qui décide. Il y a un ministre chez le LR qui a été censuré, et c'est un second fait, car vous êtes chez les LR, vous êtes à la Région qui est dirigée par le LR, et c'est le LR qui a décidé que le Lyon Turin passerait par Chapareillan, sous la Chartreuse. Ils avaient moyen d'éviter cela et de passer par*

Chambéry. On peut remettre en cause certaines choses sur le projet. A Chapareillan, on est un peu différents de ce qu'il se passe en Maurienne. »

Réponse de Madame le Maire : *« Je vous répète que je veux participer aux réunions pour voir ce qu'il se passe. Et ensuite on prendra une décision. Mais faites vos actions de votre côté. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« C'est un peu juste comme réponse. Quand on va discuter des modalités, et c'est un principe de base, cela veut dire qu'on est « pour » le projet. »*

Réponse de Madame le Maire : *« Je ne vais pas parler des modalités, je veux savoir où cela en est. Tant que je ne participerai pas aux réunions, je ne prendrai pas de décision. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« Vous le savez très bien. Il y a une décision de l'État qui a été prise concernant l'Europe. »*

Réponse de Madame le Maire : *« Je sais. L'Europe a débloqué 765 millions mais le projet va s'arrêter ; bien sûr. Je veux savoir où on est et tant que je ne le saurai pas, on ne prendra pas ensemble de décision. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« Quelles décisions vous allez prendre ? Quelles sont les possibilités ? »*

Réponse de Madame le Maire : *« Il y a 2 possibilités - soit on est « contre » et on reste « contre » bêtement, sans participer à rien et sans négocier, soit on reste contre et on fera des recours qu'on perdra mais on sera content car on fera des recours. Je ne comprends pas que je ne sois invitée nulle part. Je veux voir la Députée et discuter avec elle. »*

Réponse de Valérie SACLIER : *« Nous voulons connaître le tracé exact au mètre près, savoir ce qu'il est possible de négocier... »*

Réponse de Madame le Maire : *« Ne serait ce que pour le tracé, peut-être y a-t-il quelque chose à faire ? Tant que je ne suis pas invitée, je ne sais pas ce que je pourrai faire. »*

Remarque de Didier CHARAMELET : *« Et s'ils vous donnent comme condition pour entrer dans la réunion d'être « pour » ? »*

Réponse de Madame le Maire : *« Vous écoutez ce que je vous dis ? Je suis contre et tout le monde le sait. Je ne suis pas invitée justement parce que je suis contre. Je ne vais pas y aller pour dire que je suis « pour ». Le but ce n'est pas ça, je veux être invitée je veux avoir tous les tenants et les aboutissants. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« Il serait quand même intéressant que vous puissiez avoir un soutien de la population dans votre position parce que si vous êtes contre comme une majorité de Chapareillan, on aurait déjà dû le savoir que vous étiez contre. »*

Réponse de Madame le Maire : *« On va stopper là, je pense vous avoir répondu. »*

Remarque de Valérie SACLIER : « C'est un procès d'intention à la personne. On n'est pas là pour faire de la politique et Madame le Maire a répondu. »

Réponse de Madame le Maire : « Je pense que vos arguments ne sont pas fondés. Ils sont tendancieux à mon encontre. Vous avez des à priori sur tout, sur moi, sur mes positions. On va donc stopper la discussion.

Par contre, vous me parlez de la Communauté de Communes et je ne vois pas ce qu'elle vient faire là ; elle n'est impliquée dans rien, elle n'est invitée dans aucune réunion, donc je vois pas du tout pourquoi vous parlez de la Communauté de Communes. »

Réponse de Jean MIELLET : « Comme vous êtes bien implantée dans la Communauté de Communes, vous pourriez essayer de convaincre la Communauté de Communes de s'opposer à une dégradation d'une partie de son territoire. Votre argumentaire est tellement faible. »

Réponse de Madame le Maire : « Les vôtres sont infondés. »

Intervention de Didier CHARAMELET : « Je voulais juste savoir, concrètement, ce que vous comptez faire, c'est prendre rendez-vous avec madame Bonnivard. C'est ça ? »

Réponse de Madame le Maire : « Madame Bonnivard et aussi avec madame Beaud. »

Réponse de Didier CHARAMELET : « D'accord. Donc ça veut dire qu'on pourrait éventuellement avoir un retour au prochain conseil municipal ou celui d'après ? »

Réponse de Madame le Maire : « Dès que je la vois. Je n'ai pas de réponse pour l'instant. Mais dès que je la vois, oui. »

Question de Jean MIELLET : « Et vous pensez aussi demander au député de la circonscription ? »

Réponse de Madame le Maire : « Non. »

Question de Jean MIELLET : « Pour quelle raison ? Parce qu'il est vice-président de l'Assemblée Nationale, c'est quelqu'un de ... ? »

Réponse de Madame le Maire : « Non. J'ai vu M. Ibanez et il a dit tout ce qu'il y avait à dire. »

Remarque de Jean MIELLET : « Il me semble que, le député de la circonscription étant vice-président de l'Assemblée nationale, est un interlocuteur intéressant. »

Question de Madame le Maire : « Vous l'avez rencontré, que vous a-t-il dit ? »

Réponse de Jean MIELLET : « Qu'il faisait en sorte que l'opposition soit écoutée contre ce projet. Je crois qu'il faut fédérer toutes les énergies. »

Dettes communales

A diverses reprises les informations sur la dette ont été tronquées de la dette de la microcentrale qui fait l'objet d'un budget annexe de notre commune. Comment allez-vous apporter une information sincère et transparente, d'une part pour rectifier cette omission et d'autre part pour justifier de votre bilan financier en cette fin de mandat ?

Réponse de Madame le Maire : « *Je pourrais comprendre votre question si nous étions une commune avec beaucoup de budgets annexes, tous plus déficitaires les uns que les autres. Ce qui n'est pas le cas de Chapareillan. Il n'y a qu'un budget annexe. De plus je trouve que c'est la mauvaise foi parce que vous étiez le premier à dire qu'il faut tout dépenser, et qu'on n'a pas déclaré un budget annexe.* »

Madame le maire donne la parole à Gilles FORTE : « *Sur la microcentrale, au 31/12, on a emprunté 1.7 million. A ce jour, il reste 1 million à rembourser c'est-à-dire 317€ par habitant au 1 janvier 2025. On peut parler dette, pourquoi pas, je parlerais plus d'un investissement productif. A ce jour, on a perçu 2 millions d'euros de chiffre d'affaires - c'est ce qu'on a encaissé en production d'électricité à fin 2024. Ces 2 millions nous ont permis d'acheter du matériel pour 122000€ en 2024, et ça nous a aidé pour le budget puisqu'on a ponctionné en 2021 100000€, en 2022 150000€. Pour le budget qui arrive on espère en ponctionner beaucoup plus. Donc je ne vois pas où est la dette ; je vois dans tout ça un investissement productif qui nous permet de conforter notre capacité pour investir. Et on rembourse 100000 € en annuel.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *M. FORTE, Vous venez de dire qu'il y avait une dette. Cette dette est bien sur un budget annexe de la commune.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Qui s'auto finance.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Ça s'auto finance, d'accord, mais il s'agit d'une dette.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Je sais que vous parlez de ce qu'a écrit M. Frecon selon lequel je mens sur la dette par habitant. Le problème c'est que monsieur Frecon, quand il dit ça, est un peu de mauvaise foi parce que si je prends en compte le budget annexe, il est obligé de prendre en compte en 2014 la dette de l'eau et de l'assainissement - chose qu'il n'a pas fait - donc de dire que ce n'est pas vrai, qu'il y a plus...* »

Interruption de Jean MIELLET : « *Ce qu'on vous dit, c'est qu'il y a bien une dette. Quand vous annoncez quelle est la valeur de la dette et la dette répartie par habitant, il faut inclure l'intégralité de la dette.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Non, on applique le budget communal. Les gens peuvent se référer justement au site des finances publiques, ils ne voient que le budget communal, ils ne prennent pas ce qui est annexe – qui en plus s'auto finance.* »

Interruption de Jean MIELLET : « *Il faut être sincère.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Soyez sincère aussi : dans ce cas, en 2014, il fallait prendre l'endettement sur l'eau et l'assainissement que vous n'avez pas pris en compte.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Vous avez cité des chiffres de 2024.* »

Réponse de Madame le Maire : « *J'ai cité des dates de 2014 à 2024 et non pas simplement de 2024. Quand on a pris [en gestion la commune] en 2014,*

on n'a pas pris en compte l'eau et l'assainissement puisque c'était un budget annexe. »

Remarque de Valérie SACLIER : *« Donc on est resté à périmètre égal. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« Donc la dette est plus importante que celle annoncée. »*

Remarque de Valérie SACLIER : *« Non ou alors on reprend tous les comptes en intégrant l'eau et l'assainissement. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« Non mais soyez sincère. »*

Réponse de Valérie SACLIER : *« Soyez le vous aussi. »*

Remarque de Jean MIELLET : *« Pour la bonne compréhension des Chapareillanais, il me semblerait utile de dire : voilà la dette sur le budget principal et voilà la dette sur la microcentrale. »*

Intervention de Emmanuelle GIOANETTI : *« Donc le site des finances publiques ment. »*

Réponse de Madame le Maire : *« Comment voulez-vous que les gens, quand ils se réfèrent à ce site, quand ils regardent les chiffres, qu'ils comprennent si les chiffres diffèrent ? Que cache-t-on ? Je sais que ça vous dérange qu'on gère bien le budget. »*

Remarque de Emmanuelle GIOANETTI : *« Quand vous dites qu'une commune saine est une commune endettée, on l'a bien compris. »*

Réponse de Jean MIELLET : *« On n'a jamais dit cela. »*

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : *« Si, vous l'avez dit lors d'un conseil municipal sur le budget. Nous ne fonctionnons pas comme vous. »*

Intervention de Gilles FORTE : *« Vous avez cette lecture, elle est erronée et elle est partisane, soit très bien, je me réfère d'année en année sur des chiffres clairs ; ils sont connus du public, ils sont issus d'un conseil municipal. A chaque conseil municipal, à chaque budget, et vous n'étiez parfois pas là pour y assister, et c'est votre droit le plus strict, vous dites que nous mentons ; je vous laisse vos propos.*

Le site des Finances Publiques, lui, dit que la commune a un encours de dettes de 1731000€. Cela fait, au début de 2025, 485,00€ par habitant. Maintenant il y a un emprunt de 1,7 million d'€ qui nous a rapporté 2 millions d'euros en plus et qui nous a permis d'équilibrer le budget et de faciliter tout investissement. Traitez-moi de menteur...

Interruption de Jean MIELLET : *« Je ne vous ai pas traité de menteur. »*

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : *« Si. »*

Interruption de Jean MIELLET : *« J'ai dit tronqué c'est-à-dire qu'il y a une partie qui a été enlevée. »*

Réponse de Gilles FORTE : *« Admettons que nous vous cachions des choses... Tous ces chiffres sont publics et sont votés et argumentés en conseil municipal. Peut-être le fais-je mal ? Ne faites pas croire aux Chapareillanais, qui sont aussi intelligents que vous et moi, qu'ils sont peut-être plus endettés. Nous leur expliquerons ce que je vous explique c'est-à-dire : il y a eu un emprunt et cet*

emprunt nous permet de gagner de l'argent, comme de bien vivre dans la commune. »

Interruption de Didier CHARAMELET : *« Les emprunts faits avant étaient pareils. Il y a eu des emprunts pour l'école... »*

Interruption de Gille FORTE : *« Non, ils ne rapportaient rien. »*

Réponse de Didier CHARAMELET : *« Vous dites c'est pour bien vivre ; l'école c'est bien pareil, c'est pour bien vivre. »*

Interruption de Gille FORTE : *« C'est de l'histoire ancienne mais cela ne rapporte pas. C'est utile à la population, et c'est comme tous les investissements.*

Mais cet investissement, si on n'avait fait qu'une conduite, parce qu'il fallait la changer sinon elle menaçait de se de se casser, on aurait loupé ce projet. Les équipes ont bien fait de mettre cette microcentrale. C'était un vieux projet ; on l'a fait et ça ne nous rapporte des sous et il y a eu des subventions. Oui on dépense de l'argent pour investir et ça c'est un investissement vertueux. »

Remarque de Valérie SACLIER : *« Et ce n'est pas de l'endettement supplémentaire pour les chapareillanais puisque ça s'autofinance. »*

Réponse de Jean MIELLET : *« Si, c'est une dette. Vous êtes bien d'accord avec moi M. FORTE, c'est une dette. Elle est bien inscrite comme ça dans les comptes de la microcentrale. »*

Réponse de Gilles FORTE : *« Si vous faites un emprunt et que vous avez un salaire équivalent pour rembourser cet emprunt, certes cela va être une dette mais il y a des recettes en face. Stop. Je remarque que sur certains sites, on nous traite de menteur, ça n'est pas grave. On continue d'agir et on communiquera les chiffres à qui veut. »*

Interruption de Madame le Maire : *« Je pense que vous attaquer à la gestion de la commune n'est pas une bonne technique. Il faut trouver autre chose. Je pense que la commune est très bien gérée au niveau finance. »*

Réponse de Jean MIELLET : *« Vous répondrez à nos remarques au moment du vote du budget ; je ne vais pas les reprendre ici. Nous remarquons dans cette question c'est que l'information c'est à dire la communication que vous avez donnée aux chapareillanais est tronquée de la dette de la microcentrale. »*

Réponse de Madame le Maire : *« Pas du tout. »*

Vieux clocher

Un local au vieux clocher a été mis à disposition des « jeunes ». Quelle structure ou entité regroupe ces jeunes ? Quels aménagements ont été réalisés dans ce local ? Des sanitaires sont-ils disponibles lors de la présence des jeunes ? L'occupation s'est interrompue après une intervention de la commune. Pour quelles raisons ?

Réponse de Madame le Maire : *« Aucune structure, aucune entité. Des jeunes qui ne sont ni dans une association ni dans une entité particulière n'ont pas le droit à un local ? »*

Réponse de Jean MIELLET : « *Est-ce que je vous ai dit qu'ils n'avaient pas le droit ? Je vous ai posé une question : quelle structure ou entité regroupe ces jeunes ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *Je viens de vous répondre.* »

Question de Jean MIELLET : « *Quels aménagements ont été réalisés dans ce local ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *L'électricité, une dalle a été faite, et les sanitaires sont prévus.* »

Question de Jean MIELLET : « *Les sanitaires ne sont pas disponibles mais sont prévus. Ils ont occupé ce lieu sans sanitaire.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Tout à fait.* »

Question de Jean MIELLET : « *L'occupation s'est interrompue après une intervention de la commune. Pour quelles raisons ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *Aucune idée.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *On a eu écho d'une intervention de la mairie. Il semblerait qu'il est une personne conseillère municipale qui soit intervenue. Pour quelle raison ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *Je ne sais pas. Les conseillers sont ici : est-ce qu'il y a quelqu'un qui est monté là-haut ?* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Mme GIOANETTI, lors de l'altercation qu'il y a eu ?* »

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : « *La seule fois que je suis montée au vieux clocher avec Fabrice BLUMET, c'était pour le portail qui a été cassé à Noël il y a 2 ans.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Vous avez connaissance qu'il y a des échanges assez peu avenants.* »

Réponse de Madame le Maire : « *Vous êtes plus au courant que nous. Dites-nous ce qu'il s'est passé.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Les questions qu'on a posées, ce n'est pas forcément nous qui avons constaté. Nous recueillons auprès des habitants un certain nombre d'informations. Je rapporterai cela à la personne.* »

Règlementation débit de boisson

Le message transmis aux associations fait état d'une zone de 100 mètres dans laquelle une interdiction d'ouverture ce qui semble exclure toute possibilité [de débit de boisson] à la salle polyvalente et à la Petite Gare où le bistroquet vient d'ouvrir.

Cette situation ne va-t-elle pas générer des difficultés pour les associations ?

Réponse de Madame le Maire : « *Tant qu'on ne fait rien, non. C'est le préfet qui avait pris cet arrêté en 2013.*

« *Ça a toujours été comme ça depuis longtemps. Je pense que toutes les communes sont concernées.* »

Question de Jean MIELLET : « *Comptez-vous appliquer ...* »

Réponse de Madame le Maire : « *Non, et je ne l'ai pas appliqué jusqu'à maintenant. Sinon, il n'y aurait plus de buvette pour les associations.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *donc ça veut dire, si je comprends bien, vous dites non on n'appliquera pas un arrêté préfectoral. On est bien d'accord. ?* »

Remarque de Madame le Maire : « *Par contre, et je suis contente que vous ayez posé la question, si jamais ça remonte plus haut, on saura que c'est vous et vous verrez avec les associations. C'est bien que vous m'avez posé la question.* »

Intervention de Emmanuelle GIOANETTI : « *M. MIELLET, vous étiez président du ski il y a quelques années, il me semble.* »

Réponse de Jean MIELLET : « *J'ai arrêté en 2018.* »

Question de Emmanuelle GIOANETTI : « *Vous avez donc dû déjà recevoir des mails, en tant que président, avec cette loi ? Sylviane l'envoie tous les 4 ans. C'est donc quelque chose qui perdure. Si les communes ne font pas ça, on ne pourrait rien faire et c'est dans toutes les communes comme ça.* »

Remarque de Madame le Maire : « *Donc mettez l'information sur les blogs ; faites comme vous faites d'habitude. Par contre, vous vous arrangerez avec les associations derrière.* »

Petite gare

Des travaux ont été réalisés dans ce bâtiment communal [La petite gare]

Quel classement comme Etablissement recevant du Public ERP ? Nombre de personnes autorisées

Qui a pris en charge ces travaux ?

Réponse de Madame le Maire : « *Le classement c'est type M et c'est la 5e catégorie.* »

Question de Jean MIELLET : « *ça correspond à combien de personnes ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *30 dont 5 qui travaillent ou qui aident au Bistroquet.* »

Question de Jean MIELLET : « *Qui a pris en charge ces travaux ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *On a pris en charge le chauffage c'est-à-dire les convecteurs, et le chauffe-eau. Le reste c'est le bistroquet.* »

Question de Jean MIELLET : « *Est-ce qu'il y a eu une convention signée avec le Bistroquet pour leur permettre de faire des travaux ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *Non. Par contre on a fait passer le contrôle - le SDIS. On vient de recevoir le résultat. Je vais donc vous lire :*

« *Nous avons saisi la sous-commission départementale de sécurité le 05 février 2025 afin qu'une analyse soit émise préalablement* ».

Remarque de Jean MIELLET : « *Très bien, cela veut que la sécurité est bien assurée. La question c'était comment se fait-il que le Bistroquet, association, fait des travaux sur un bâtiment communal et qu'il n'y ait pas de convention qui soit passée ?* »

Réponse de Madame le Maire : « *Ils n'ont pas fait des travaux ; ils ont apporté des éléments.* »

Question de Jean MIELLET : « *On a fait des calculs avec des aménagements.* »

Question de Madame le Maire : « *Quels aménagements ?* »

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : « *On leur a prêté un bar. Ils ont mis des tables et des chaises, ils ont apporté un frigo, un congélateur et de la décoration. Ce ne sont pas des travaux.* »

Remarque de Didier CHARAMELET : « *Il y a des lumières au plafond.* »

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : « *Elles existaient déjà.* »

Remarque de Didier CHARAMELET : « *Oui mais il y a des spots.* »

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : « *Et bien cela, c'est à eux. Et ils repartiront avec.* »

Remarque de Jean MIELLET : « *Ce sont donc bien des aménagements.* »

Réponse de Emmanuelle GIOANETTI : « *Mais ce ne sont pas des travaux. Quand ils partiront, ils les reprendront car tout est démontable.* »

L'ordre du jour étant clos, Madame le Maire lève la séance à 20 h 55.